

DEC143263DR18

Décision portant cessation de fonctions de M. Alexandre BARRAS, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité USR3078 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC130853DR18 du 11/03/2013 portant nomination de M. Alexandre BARRAS aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Alexandre BARRAS, dans l'unité du CNRS n°3078, à compter du 31/12/2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 18/12/2014

Le directeur de l'unité
Dominique LEGRAND

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du Président de l'Université Lille1 Sciences et Technologies



Délégation
Nord Pas de Calais et Picardie

www.cnrs.fr
Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex